

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix – Travail – Patrie
 MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION DES RESSOURCES
 FINANCIERES ET MATERIELLES
 SOUS DIRECTION DU BUDGET
 SERVICE DES MARCHES PUBLICS
 BUREAU DES APPELS D'OFFRES

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace – Work – Fatherland
 MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION
 SECRETARIAT GENERAL
 DEPARTMENT OF FINANCIAL
 AND MATERIAL RESOURCES
 SUB DEPARTMENT OF BUDGET
 SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS
 TENDER OFFICE

DECISION N° 126/25/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG DU

15 AVRIL 2025

Portant attribution de deux (02) Lettres-Commandes au Ministère des Enseignements Secondaires

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires

- Vu la loi n°98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence ;
- Vu la loi n°2010/021 du 21 décembre 2010 relative régissant le commerce électronique au Cameroun ;
- Vu la loi n°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques du Cameroun ;
- Vu la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités publiques ;
- Vu La Loi N° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant la loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025 ;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret N°2012/076du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- Vu L'arrêté n°9/MINMAP/CAB du 23 Janvier 2023 fixant les seuils et les types de marchés pouvant faire l'objet de passation par voie électronique au titre de l'exercice 2023.
- Vu L'arrêté n°10/MINMAP/CAB du 23 Janvier 2023 Fixant la liste des actes et documents à publier obligatoirement sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics au titre de l'exercice 2023 ;
- Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
- La circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics ;
- Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
- Vu La Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu La Circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2025 ;
- Vu la Consultation de gré à gré N° 05/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2025 du 28 Février 2025 ;
- Vu Le rapport de la Sous-Commission d'Analyse des offres.

DECIDE

Article 1^e : Les entreprises ci-après désignées sont attributaires des Lettres-Commandes relatives à la Consultation N°05/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2024 du 07 Mars 2024 pour l'entretien ordinaire des bâtiments du Ministère des Enseignements Secondaires en deux (2) lots de la manière suivante :

DC N°	LOTS	OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT en FCFA TTC	DELAI (MOIS)	IMPUTATION
05	01	Entretien du bâtiment "C" du Ministère des Enseignements Secondaires.	SOCIETE ENICAM SARL	30 630 078	12	59 25 107 03 390000 361400 411
	02	Entretien de la C.A.P, des Inspections de Pédagogie (annexes EMIA, GOLF BASTOS) et du Centre d'Enseignement à Distance e-Learning du LTCB DE NGOA EKELLE .		35 750 912		

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- MINMAP ;
- ARMP/IDM ;
- Président CIPM ;
- Intéressés ;
- Chrono/Archives ;
- Intéressés.